

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2017

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Salducci à M. le Maire ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

**ABSENTS** : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Aguerre présente le rapport suivant :

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Muséum d'histoire naturelle – Modification des tarifs du service des publics de la direction du patrimoine naturel et environnemental.

Par délibération du 16 juillet 2015, le conseil municipal a fixé les tarifs applicables aux ateliers assurés par le service des publics de la direction du patrimoine naturel et environnemental.

Il est aujourd'hui proposé de revoir ces tarifs afin d'actualiser leur montant et de prendre en compte le niveau de contenu des prestations réalisées, variable en fonction du public.

La nouvelle tarification horaire proposée ci-dessous entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et s'adresse à des groupes constitués, dans le cadre scolaire, associatif ou institutionnel. Toutefois, les structures scolaires et d'accueil périscolaire bayonnaises en sont exemptées.

	Niveaux primaires (maternelle/élémentaire)	Niveaux secondaires (collège/lycée)	Adultes
Atelier se déroulant à la plaine d'Ansot	40€/h/groupe	50€/h/groupe	67€/h/groupe
Atelier se déroulant hors plaine d'Ansot (majoration de 20%)	48€/h/groupe	60€/h/groupe	80€/h/groupe

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint